

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBOSTOSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

**N° 71/2025 : RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION 2026 :
NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE TROIS AGENTS RECENSEURS**

Messieurs BASTIEN Alain et LEVÉ Damien ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote.

Le prochain recensement général de la population 2026 aura lieu **du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026.**

A cet effet, il est nécessaire de recruter un coordonnateur communal, qui sera responsable du recensement, supervisera et collectera toutes les informations.

Trois agents recenseurs seront également nommés pour effectuer toutes les opérations de collecte sur le terrain.

Ces personnes seront rémunérées par rapport à l'ensemble de toutes les dépenses globales concernant le recensement qui ne dépassera pas la dotation forfaitaire allouée pour la commune de Ogy-Montoy-Flanville s'élevant à la somme de **3 193,00 euros**.

Le montant attribué aux agents recenseurs sera calculé et défini dans l'arrêté municipal.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **17 VOIX POUR,**

- **DÉCIDE DE NOMMER** Monsieur BASTIEN Alain, adjoint au Maire, domicilié 21 rue Rouot de l'Epine en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population 2026.

- **DÉCIDE DE NOMMER 3 AGENTS RECENSEURS :**

- Madame DEMETTE Victoria – 8 rue de l'Etang – 57645 Ogy-Montoy-Flanville
- Madame HÉLIN Anna – 45 rue Principale - 57645 Ogy-Montoy-Flanville
- Monsieur SIMONIN Pierre – 10 rue Villaupré - 57530 Ogy-Montoy-Flanville

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

